

# SYLVACTIS ISOBAG

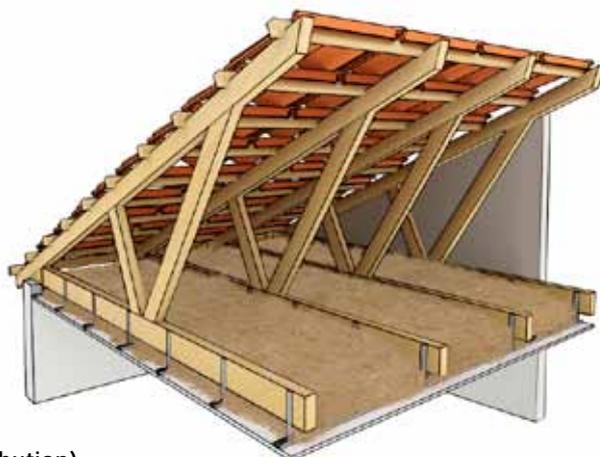
## FIBRE DE BOIS ISOLANTE À SOUFFLER

### APPLICATIONS

- En soufflage dans les combles perdus, non aménagés ou difficilement accessibles, des bâtiments à faible ou moyenne hygrométrie.
- Bâtiments résidentiels et non-résidentiels.
- Neuf et rénovation.

### AVANTAGES PRODUIT

- Matière première renouvelable issue du recyclage de bois provenant de forêts gérées durablement.
- **Fabrication 100% française.**
- Tassement contrôlé pour une isolation durable.
- Résistance aux moisissures.
- Remplissage homogène.
- Eligible au **crédit d'impôt** isolation (sous réserve des conditions d'attribution).



### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Composition** : fibres de bois ignifugées, traitement fongicide.
- **Conditionnement unité** : sac de 15 kg (800 x 400 x 400 mm).
- **Conditionnement palette** : 18 sacs par palette (32 palettes dim. 1200 x 800 mm par camion).

PROPRIÉTÉS	NORMES DE RÉFÉRENCE	VALEURS
Conductivité thermique $\lambda_D$	EN 12667	0,042 W/m.K
Masse volumique en œuvre (installation par soufflage)	EN 1602	30 kg/m <sup>3</sup>
Résistance à la croissance de micro-organismes (moisissures)	EN ISO 846	Classe 0, aucun signe de croissance
Facteur de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau ( $\mu$ )	EN 12086	$\leq 2$
Comportement au feu	EN 13501-1	Euroclasse E

R souhaité (m <sup>2</sup> .K/W)	Épaisseur d'application	Épaisseur utile avec tassement de 15 %
3,00	150 mm	126 mm
4,00	200 mm	168 mm
4,50	225 mm	189 mm
5,00	250 mm	210 mm
5,50	275 mm	231 mm
6,00	300 mm	252 mm
6,50	325 mm	273 mm
7,00	350 mm	294 mm
8,00	400 mm	336 mm
9,00	445 mm	378 mm
10,00	500 mm	420 mm

Pouvoir couvrant minimal (kg/m <sup>2</sup> )	Nombre minimal de sacs de 15 kg pour 100 m <sup>2</sup>
3,99	27
5,32	36
6,00	41
6,65	45
7,35	49
7,98	54
8,65	58
9,31	63
10,64	72
11,85	80
13,30	90

## CONSEILS D'UTILISATION

### Principe de mise en œuvre

La fibre de bois est répandue de façon homogène dans les combles à isoler à l'aide d'une machine à souffler. Les différents types de machines à soufflage pneumatique sont munies de tuyaux flexibles permettant de souffler l'isolant sur toute la surface des combles.

### Étapes à respecter

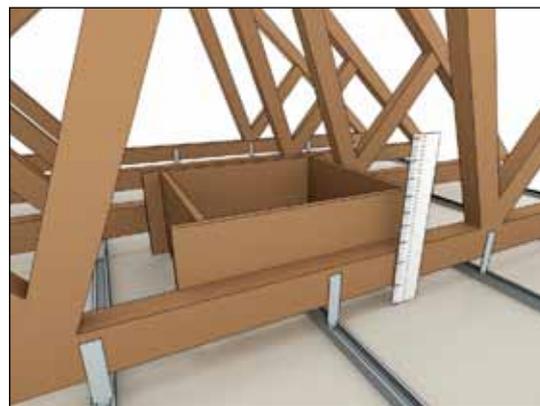
1) Avant d'entreprendre les travaux d'isolation, vérifier les points suivants :

- La couverture est étanche à l'eau et en bon état.
- Le plancher est exempt de traces d'humidité résultant d'infiltrations ou de défauts d'étanchéité. Il est capable de résister à la charge supplémentaire représentée par le poids des matériaux et isolants. Il est continu et étanche à l'air.
- Il convient de calfeutrer tous les percements du parement du plafond et du pare-vapeur : éclairage, spots, canalisations électriques, etc.

**Note :** La présence d'un lambris cloué ou vissé sur ou sous les solives ne constitue ni un support, ni une étanchéité à l'air. À défaut, il faut ajouter un plancher.

2) Procédure de soufflage :

- Placer des repères gradués pour le contrôle de l'épaisseur de la fibre soufflée. Protéger également la trappe d'accès en plaçant un cadre d'une hauteur équivalente à celle de l'isolant majorée de 20 % (voir ci-contre). La trappe est isolée avec un isolant manufacturé d'une résistance au moins égale à celle de la fibre soufflée.
- Placer la machine au plus près de l'accès au comble afin de limiter la longueur de tuyau de soufflage. Un opérateur alimente la machine en continu pendant que l'applicateur situé dans le comble effectue le soufflage.
- Commencer par les parties les plus éloignées en se dirigeant progressivement vers le point de sortie. Tenir le tuyau, en position horizontale à 1 m de hauteur environ, de manière à souffler la fibre à une distance de 1 à 2 m afin qu'elle tombe de son propre poids.
- Majorer l'épaisseur de fibre à souffler de 15 % par rapport à l'épaisseur souhaitée, pour compenser l'effet de tassement dans le temps (se référer aux indications concernant le pouvoir couvrant du produit au recto).
- Au fur et à mesure du soufflage, vérifier l'épaisseur d'isolant mise en place par rapport aux repères sur la charpente.



## POINTS SINGULIERS

### Installations électriques

- Neuf : si possible, l'entreprise chargée de l'installation électrique intervient après la pose de l'isolation et avant la pose des parements intérieurs. Dans tous les cas, il convient de passer les câbles au plus près possible de leur départ (pieuvre) dans l'isolant sans le détériorer. Les câbles sont incorporés le plus près possible du parement de finition sans créer de poche d'air. L'étanchéité à l'air doit être également assurée en sous face de l'isolation.
- Rénovation : laisser les équipements (boîtes de dérivation, canalisations, etc.) visibles et accessibles après les travaux. Si besoin, avant l'exécution des travaux, prévoir l'intervention de corps d'état spécialisés.

### Groupe de ventilation

Tenir le groupe de ventilation hors de la surface à isoler et à une hauteur suffisante pour ne pas qu'il aspire la fibre.

### Conduits de fumées

Le produit ne doit pas être en contact avec le(s) conduit(s) de fumées. Se conformer aux réglementations relatives aux conduits de fumées, en prévoyant un écart au feu de minimum 16 cm entre l'isolant et le conduit, cet espace doit être comblé avec un isolant incombustible (Euroclasses A).

### Pare-vapeur

Le cahier CSTB n° 3647 de novembre 2008 précise les cas où un pare-vapeur est nécessaire et la perméance de ce dernier. La pose d'un pare-vapeur doit être réalisée du côté chaud du plancher, donc toujours en sous-face de l'isolation pour les planchers de combles perdus.

### Sécurité

Le port d'un masque anti-poussière et de lunettes de protection est recommandé pendant la mise en œuvre. En cas de plafond suspendu à un réseau de solives, solivettes ou entrants de fermettes, et non destiné à supporter une charge en partie courante, respecter les règles de prudence relatives à la circulation sur ce type de plafond aussi bien lors de l'application qu'ultérieurement.

### Précautions contre le feu et finitions

L'isolant SYLVACTIS fibres à souffler est classé au feu E, suivant les normes Euroclasses. En règle générale, il est impératif d'éviter tout contact entre l'isolant et une source de chaleur intense (soudure, flamme, étincelles...).

Les dispositions réglementaires en matière de protection des isolants vis-à-vis d'un feu intérieur nécessitent que les isolants soient protégés par un parement intérieur conformément au « Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie » (Cahier du CSTB 3231). Dans le cas d'emploi en ERP (établissements recevant du public) ces parements doivent répondre au Guide d'emploi des isolants combustibles dans les ERP (annexe à l'arrêté du 6 octobre 2004 publié au J.O. du 29 décembre 2004).